



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 25 juillet 2025

CAPELLI, conversion de la procédure de redressement judiciaire de la Société CAPELLI SA (France) en procédure de liquidation judiciaire.

La société CAPELLI, société mère du Groupe CAPELLI, annonce que le Tribunal des Activités Economiques de PARIS a prononcé par jugement du 16 juillet 2025, la conversion de la procédure de redressement judiciaire de la Société, ouverte par jugement du 5 mars 2025, en procédure de liquidation judiciaire.

Dans son jugement de conversion, le Tribunal des Activités Économiques de PARIS a :

- Mis fin à la période d'observation du redressement judiciaire,
- Nommé la SELAFA MJA – 41 rue de l'Echiquier 7510 PARIS et SELARL ACTIS MANDATAIRE – 4 rue Antoine Dubois 75006 PARIS, en qualité de liquidateur,
- Fixé à deux ans le délai au terme duquel la clôture de liquidation judiciaire devra être examinée.

Au résultat du prononcé de la liquidation judiciaire de la Société CAPELLI, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'il n'y aura pas de reprise de la cotation de l'action CAPELLI, et Euronext devrait procéder prochainement à la radiation des actions de la cote d'Euronext Growth. La cotation restera suspendue jusqu'aux opérations de retrait de la cote.

L'activité portée au Luxembourg par la filiale CAPELLI LUX devrait présenter, en cas de négociations concluantes, un plan de continuation de l'activité à l'issue de sa période d'observation.

Le Groupe CAPELLI est coté sur Euronext Growth Paris – Code Isin : FR0012969095 - ALCAP

Contacts

Christophe Capelli - Président Directeur Général
<https://capelli-immobilier.fr>

